



MCPA 2-Ethylhexyl Ester Herbicide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE : MCPA, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle 61.5% é.a.
Solution

N° D'HOMOLOGATION 20181 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET : vrac

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
NOCIF SI INGÉRÉ
DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT IRRITER LA PEAU
ÉVITER L'INHALATION

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques pour manipuler ce produit. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Détruire les articles en cuir contaminés.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, de la nourriture pour animaux, des fertilisants et autres pesticides. Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau, la nourriture humaine ou la nourriture animale. Ne PAS entreposer à des températures sous zéro. Si le produit gèle, le mélanger avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NETTOYAGE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Éloigner les spectateurs. Ne pas fumer, boire ou manger pendant les opérations de nettoyage. Porter des équipements de protection (combinaison, bottes en caoutchouc et gants de protection). Imbiber le liquide tombé au sol avec de la sciure de bois ou tout autre matériau absorbant. Ramasser avec une pelle l'agglomérat ainsi formé, le jeter dans un baril et sceller celui-ci avant de le transporter dans un site d'élimination agréé. Laver à l'eau le lieu du déversement et jeter les eaux et les boues dans un baril en vue de leur élimination à un site d'élimination agréé. Retirer tous les vêtements et l'équipement de protection et les laver. Terminer le nettoyage en prenant une douche et en se lavant à fond au savon et à l'eau. Pour plus d'information sur les procédures de nettoyage en cas de déversement accidentel, voir la rubrique « ÉLIMINATION »

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Étant donné les propriétés et les usages prévus des produits formulés avec du MCPA, une étiquette différente de mise en garde peut s'imposer. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.